

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<u>Voirie</u>		
	INSTALLATION DE CHANTIER		
AA 01	<p>Travaux préparatoires et installation de chantier</p> <p>Ces travaux sont payés suivant un forfait global défini en fonction de l'étendue du chantier, de la difficulté de réalisation, de l'importance des sondages et recherches préalables, de la circulation et de toutes sujétions supplémentaires de préparation.</p> <p>Il comprend :</p> <p><u>a) La préparation du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un organigramme du chantier, - la rédaction des méthodes d'exécution, - la validation des conditions géotechniques, - la reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier et des différentes contraintes: <ul style="list-style-type: none"> * le stockage des matériaux, * les points de décharge, * la circulation, * le maintien de la desserte en cours de travaux. <p><u>b) L'implantation</u></p> <p>Le repérage des réseaux existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire - l'implantation des ouvrages principaux à construire - la rédaction d'un calendrier d'exécution des travaux et des résumés de chantier par phases fonctionnelles. <p><u>c) L'amenée, la protection, le repli du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une liste avec la qualification du personnel oeuvrant sur le chantier, - l'établissement d'une fiche détaillée des moyens en matériel (matériel de terrassement, blindage, compactage, hygiène, sécurité, contrôle et divers), - les mesures nécessaires pour la signalisation et la protection du chantier, - l'installation des baraques de chantier, laboratoire, ateliers, entrepôts et bureaux, - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - la remise en état des lieux en fin de travaux, - l'amenée et le repli du matériel. <p><u>d) Constats préalables à la réalisation du chantier</u></p> <p>Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines.</p> <p>Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.</p> <p>Le forfait:</p>	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	TRAVAUX PREALABLES AUX TERRASSEMENTS		
AA 11	<p>Nettoyage général du terrain</p> <p>Ce prix rémunère le nettoyage général du terrain.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrachage des taillis, des haies, des broussailles, des vignes, des arbres, l'extraction des souches, - l'enlèvement des pierres, des déchets divers, des vieux murs, des massifs en béton et les dépôts de toutes natures, - l'évacuation des produits hors du chantier ou leur incinération sur le site avec toutes les mesures de sécurité, - le chargement, le transport, le déchargement et le régilage aux décharges autorisées y compris les frais de décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré en projection horizontale.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 65	<p>Ancrage</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un ancrage préalablement à la mise en œuvre d'un revêtement,</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage des enrobés existants, - les terrassements en terrain de toute nature, - l'évacuation des déblais à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - la réalisation de l'ancrage le long de la chaussée à traiter, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire mis en œuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
	TRAVAUX PREALABLES AUX TERRASSEMENTS		
AB 04	<p>Découpage revêtement scie circulaire</p> <p>Ce prix rémunère les travaux de découpe mécanique d'un tapis pour la reprise de chaussées partiellement dégradées ou le raccordement de chaussée neuve sur chaussée existante.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à cette prestation, - la découpe proprement dite du tapis périmétriquement à la superficie dégradée, - le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux à la décharge, y compris les frais de décharge, - la reprise éventuelle des lèvres de la découpe dans le cas où ces dernières 	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>ne présenteraient pas un bord franc, - la main d'oeuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérentes à l'exécution de ce travail.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire découpé suivant les prescriptions ci-dessus.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>		
AA 33	<p>Décrouitage de plate-forme</p> <p>Ce prix rémunère le décrouitage de la plate-forme sur une chaussée, un trottoir, un parking ou tout autre espace revêtu de matériau du type béton bitumineux, béton de ciment ou similaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décrouitage mécanique du sol en place sur l'épaisseur de la couche de roulement, - le nivellement, le réglage et le compactage de la surface décroûtée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré contradictoirement.</p>		
AA 33 01	<p>- Chaussées et parkings sur 5 cm d'épaisseur</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
FILIERE D'ELIMINATION DES "DECHETS INERTES"			
BC 09	<p>Prestations liées à la gestion des déchets.</p> <p>L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que l'ensemble des matériaux recyclables provenant du chantier, doivent être évacués et transportés en centre ou plateforme de tri, conformément à la législation en vigueur. Les déblais non réutilisables seront évacués en centre de stockage autorisé.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et le déchargement du lieu de travail au centre de tri, - les frais de décharge, - la justification de l'évacuation des déchets par la présentation du bordereau de prise en charge par le centre de tri ou de stockage. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, et notamment du fait que l'entrepreneur devra prendre en compte dans l'élaboration de son prix, tous les frais de transport et d'évacuation vers le centre ou la plateforme de tri.</p> <p>Il s'applique pour les prestations suivantes :</p>		
BC 09 01	<p>- décroûtage tri et évacuation des enrobés.</p> <p>Il s'applique au mètre cube</p> <p>Le mètre cube :</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
TRAVAUX PRELIMINAIRES CHAUSSEE			
AB 01	<p>Réglage compactage fond de forme</p> <p>Ce prix rémunère le réglage et le compactage des fonds de forme lorsque ces derniers ne nécessitent pas la mise en oeuvre de remblais d'apport et se trouvent donc à la cote du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ce travail, - le réglage de la forme, - le compactage général au rouleau à pneus de 20 T au moins ou avec tout autre matériel de compactage approprié (et agréé par le Maître d'Oeuvre) par longueur de 60 m minimum et de 15 passages au moins, jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle de l'Optimum Proctor Modifié. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de l'obligation de réaliser cette opération, qui ne sera rémunérée qu'une fois, avant et après la pose des canalisations.</p> <p>Il s'applique au mètre carré exécuté.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 30	<p>Reprofilage de chaussée y compris réglage</p> <p>Ce prix rémunère le reprofilage après décroûtage des chaussées avant la réalisation des enrobés pour la mise à la cote.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éventuels terrassements superficiels et les évacuations aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, - l'apport et la mise en oeuvre si nécessaires de GNT 0/20, - le réglage et le compactage aux cotes du projet, - les essais de laboratoire. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en oeuvre et d'exécution, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré reprofilé.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
REVETEMENTS DE SURFACE BITUMINEUX			
AB 41	<p>Couche d'imprégnation sablée</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation sablée sur la plate-forme, préalablement à la mise en oeuvre de la couche supérieure.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 répartis régulièrement, le répandage du liant à raison de 1 kg/m2), - la fourniture du granulat 4/6, - le répandage à raison de 6 à 7 l/m2, - la main d'oeuvre. 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>		
AB 24	<p>Grave émulsion 0/20</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de grave émulsion 0/20, type 3.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de granulat 0/20, - la fourniture d'émulsion de bitume cationique à rupture lente au surstabilisée dosée à 3,8%, - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la mise en oeuvre mécanique par finisseur ou par niveleuse, exécutée en une passe, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, - la réalisation d'un traitement de surface à raison de 1200 g/m2 d'émulsion spéciale, - la réalisation d'un léger sablage avec la fourniture du matériau, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans les fascicules n°25 et n°27 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en oeuvre, mesurée contradictoirement.</p>		
AB 24 01	<p>- Epaisseur 0,10 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
AB 68	<p>Revêtement tricouche 6/10</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre d'un revêtement tricouche.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la fourniture du liant : émulsion de bitume cationique à 65 %, - le répandage du liant à raison de 2 à 2,2 kg/m2 en première couche, - la fourniture du granulat 10/14, - le répandage à raison de 7 à 8 l/m2, - le répandage du liant à raison de 1,8 à 2 kg/m2 en deuxième couche, - la fourniture du granulat 6/10, - le répandage à raison de 7 à 8 l/m2, - le répandage du liant à raison de 1,6 à 1,8 kg/m2 en troisième couche, - la fourniture du granulat 4/6, - le répandage à raison de 7 à 8 l/m2, - le compactage de l'ensemble au cylindre à pneus, - l'évacuation des matériaux de rejet, - les frais relatifs aux essais et aux contrôles, 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- la main d'oeuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 ou 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en oeuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>		